

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Avril 2011

COMPOSITION DU CONSEIL POUR LA SEANCE DU JOUR

Majorité	- sur 22 conseillers : 17 présents 5 absents dont 4 procurations ⇒ 21 votants
Opposition	- sur 7 conseillers : 5 présents 2 absents dont 2 procurations ⇒ 7 votants
	Total 28 votants

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 février 2011

Nos commentaires sont en italique.

Toujours pas de **Compte rendu** de la séance mais un **Procès verbal qui ne relate pas les débats**.

Les débats sont enregistrés par l'opposition mais aussi par la commune.

Votes : 21 pour – 7 contre

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Redoutant que comme en 2010, l'adjointe aux finances ne nous impose la lecture à voix haute du document qui était joint à la convocation, Pierre APPRIOU lui demande de passer directement au débat proprement dit. Le maire refuse, « par respect pour le public présent dans la salle ».

Heureusement, Lédie LEHIR avait dû lire notre BOOM ! n°7 de janvier 2011. Elle fait donc un exposé court et différent du document précité.

EXPOSE DE LEDIE LEHIR

Elle indique que :

- la dotation générale de fonctionnement, c'est à dire la somme versée annuellement à la commune par l'Etat, sera bloquée, pendant 3 ans, au niveau de 2010.
- les dépenses de fonctionnement ont augmentée de 6 %
- les taux communaux des impôts ne seront pas augmentés.
- En 2010 la commune avait eu besoin d'un prêt de 1,5 million d'euros ; c'est **1 million d'euros supplémentaire qu'il lui faudra en 2011**
- la dette par habitant s'élevait en 2010 à **1724 € hab : elle était de 1593 € /hab en 2009 ... tout va bien !**

Elle expose les prévisions d'investissement pour l'année 2011 :

- l'aire de jeux pour les enfants, réalisée en 2010 mais payée en 2011.
- la fin du réaménagement foncier du Grouaneg (*voir la question n°1 de Pierre APPRIOU ...*)
- l'aménagement de vestiaires sur le terrain de rugby du Grouaneg.
- la mise aux normes des accès des bâtiments publics pour les handicapés. *C'est une obligation légale pour 2015.*
- le début des travaux de la salle culturelle
- le début des travaux de l'Espace Loisirs Sportifs.
- le programme de voirie
- l'aménagement de la RD 32 (route de Saint Michel).
- réseau d'eau pluviale de Kervelt.

INTERVENTION DE PIERRE APPRIOU, adressée au maire

« Avant d'aborder ce débat, je voudrais vous faire part de nos regrets de constater, qu'une fois de plus, vous n'avez pas jugé bon, monsieur le maire, de donner suite à notre requête.

Au cours du conseil municipal du 16 février, l'opposition vous avait adressé une question écrite que vous avez failli oublier, qui vous demandait de transmettre à tous les conseillers les analyses financières qui vous sont remises régulièrement par le trésor Public.

Vous vous étiez alors engagé à nous faire une réponse écrite...

Ne voyant rien venir, le 27 février, je vous ai fait parvenir un courrier dans lequel je réitérai ma demande. Depuis, pas davantage de réponse bien que vous ayez jugé utile de m'apostropher dans un lieu public pour m'assurer que vous l'aviez fait (courrier non parvenu ... !) et que vous alliez me répondre à nouveau.

Toujours est-il que, au bout du délai légal, l'opposition a saisi la commission d'accès aux documents administratifs qui donnera sa position le 28 avril.

Regrets, donc de ne pas avoir les documents qui nous auraient permis d'avoir un débat constructif puisque basé sur des documents que, ni les uns ni les autres, n'auraient pu mettre en doute.

Regrets, mais aussi étonnement, car je ne comprends pas la raison qui vous pousse à refuser de faire connaître à l'ensemble des conseillers, à moins que les conseillers de la majorité en aient eu connaissance, les conclusions de ces analyses.

En effet, si comme vous le prétendez, la situation financière est saine et parfaitement maîtrisée, il est évident que les experts de finances des collectivités locales qui sont les auteurs de ces rapports n'auraient pas manqué de souligner la bonne santé financière de la commune.

Votre refus de nous communiquer ces données m'obligent, et il devrait en être de même pour tout un chacun, à émettre de sérieux doutes sur cette excellente maîtrise que vous affichez.

Voilà ce que je tenais à vous dire en préambule à ce débat. »

Le maire s'énerve et se contredit : il confirme avoir envoyé la première lettre, que Pierre APPRIOU n'a jamais reçue, mais n'aurait jamais envoyée la seconde, qui n'aurait du être qu'une copie de la première, car il attendait un avis du trésorier sur la possibilité de nous donner les analyses ! Incompréhensible et délirant !

Il se lance ensuite dans un discours fumeux et alambiqué sur la nature de ces analyses qui sont faites par les percepteurs : ces derniers n'auraient pas tous les éléments, pour « les faire » (ces analyses...).

Il tente bien maladroitement de justifier par avance les conclusions de ces fameuses analyses qui ne doivent donc pas être fameuses pour lui !

DEBAT...

qui a parfois été vif, car le maire a la fâcheuse et très incorrecte manie de ricaner et de parler avec ses voisins lorsque qu'une question embarrassante lui est posée. Pierre APPRIOU l'a donc sèchement interpellé, ce qui ne lui a pas plu ! Il n'est pas habitué à être contredit... Il faudra qu'il s'habitue !

Lédie LEHIR s'étonne des chiffres concernant l'augmentation des tarifs de l'eau que nous avons indiqués dans nos BOOM! n° 1 et 2. L'opposition se tient à sa disposition pour toute explication qu'elle pourrait souhaiter.

Questions de Pierre APPRIOU:**1 - Où en sont les travaux connexes au réaménagement foncier du Grouaneg ?**

Il ressort d'un échange très vif avec André LESVEN (*car le sujet est sensible...*) que l'entreprise LE CORRE, chargée des travaux, a été payée à hauteur de 729 000 € soit **97% du montant de son marché** qui était de 752 000 € TTC, alors qu'elle **n'aurait effectuée, au maximum, que 75 % des travaux !**

Cela est très ennuyeux car cette entreprise est en liquidation judiciaire depuis le 25 mars 2011, c'est-à-dire que, depuis cette date, elle n'existe plus !

Ce qui est grave c'est que la différence entre les montants des travaux payés et celui des travaux effectués soit (97-75)% de 752 000 € = 165 000 € seront à payer une seconde fois intégralement par la commune pour régler la nouvelle entreprise qui sera chargée de l'achèvement des travaux. Bel exemple de la qualité de la gestion de notre commune !

Qui est responsable de cette erreur ? Qui était l'élu chargé de donner le « bon à payer » ?

Le maire, très, très, très embarrassé, dit qu'il a demandé des explications à son maître d'œuvre et qu'il n'en dira pas plus aujourd'hui...

A suivre... et nous suivrons... !

2. Le deuxième étage de la maison communale a été fermé par ordre de la Commission de Sécurité qui a constaté que son utilisation était dangereuse. Le maire a-t-il prévu dans le budget les sommes nécessaires à une mise aux normes?

Réponse très touffue : lorsque l'espace loisirs sportifs sera construit (... ???), ce bâtiment n'hébergera plus que la cuisine. Une réflexion est en cours sur la création d'une cuisine centrale avec Lannilis, voire avec le canton. Le maire aurait cependant demandé un « chiffrage » du coût d'une rénovation complète et décidera ensuite de l'avenir du bâtiment.

Ce n'est qu'une confirmation de ce que nous présentons depuis longtemps : les finances de notre commune sont exsangues et il laisse ce bâtiment tomber en ruine.

3. Où en est la mise en sécurité de la promenade de Kervenny ?

En 2010 la commune a fait tracer un faux trottoir sur la chaussée en attendant d'éventuels travaux.

La réponse de François LE BORGNE vaut son pesant de cacahuètes :

De sa rencontre sur le site avec l'architecte des bâtiments de France il ressort qu'il ne faut pas se presser ...

Il prendra contact un « organisme spécialisé » dans ce type de projet pour étudier quelque chose qui « tienne la route » (c'est le cas de le dire...).

*Il est évident que des études très poussées s'imposent car il s'agit d'un projet d'une extrême envergure et d'une très grande complexité : **un trottoir !!!** Ce serait risible si la sécurité des promeneurs n'était pas en cause.*

4. Où en est la mise en sécurité de la salle Jean TANGUY ?

Réponse du maire : elle tiendra bien jusqu'en 2018.

Étonnement de Pierre APPRIOU : pourquoi 2018 ?

Réponse du maire : c'est la fin d'un emprunt important de nos prédécesseurs...où est le rapport entre l'état de la salle et un emprunt. Il est « au pouvoir » depuis 10 ans. Il est temps qu'il commence à assumer ses responsabilités !

Il faut de plus rappeler qu'en juin 2003 une expertise de la charpente, de la couverture et du bardage concluait qu'il serait prudent de fermer la salle au public dans deux cas : neige supérieure à 5 cm et vent supérieur à 100km/h. Notre conclusion est la même que pour la maison communale : plus de sous donc pas d'entretien...

Question de Daniel LE CARDONNEL

1. Sur l'évolution des dépenses et des recettes de la commune dans les trois ou quatre années à venir.

*Lédie LEHIR affirme qu'elle a fait des prévisions budgétaires pour les années à venir **mais qu'elle les a réservées aux conseillers de la majorité** ...Or, le Débat d'Orientation Budgétaire est de toute évidence le moment d'analyser et de « débattre » des prévisions budgétaires des années à venir ! Est-il démocratique que l'adjointe aux finances, les dissimule volontairement à une partie des conseillers municipaux ? Evidemment, non ! **C'est contre ce type d'attitude que nous nous battons depuis trois ans.***

Le maire se lance dans un discours ahurissant sur les prévisions d'augmentation de la population : les demandes de constructions repartent « très très fort » ...Oui mais combien, monsieur le maire ? Réponse : « ça repart, c'est reparti... il y a une forte demande ». **Nous n'avons rien pu obtenir de plus précis... !**

*Cette réponse remarquable rappelle le vieux sketch de Fernand Reynaud : combien de temps met le fût du canon pour se refroidir lorsque l'obus est sorti du fût ? Réponse : **un certain temps** ...*

C'est attristant et vous comprendrez notre inquiétude sur l'état des finances de notre commune et sur la compétence des « financiers » qui sont incapables de donner le moindre chiffre prévisionnel justifié.

2. Quand démarreront les travaux de la salle culturelle ?

Réponse incertaine du maire : « on espère en septembre 2011 ... » certains lots ont pris du retard...*André LESVEN était, pour le moins embarrassé...*

3. Quand démarreront les travaux de l'espace loisirs sportifs ?

Pas de réponse précise : « pas avant le dernier trimestre 2011 ; le dossier « loi sur l'eau de l'architecte n'était pas bon...il a fallu le refaire... »

Questions de Patrice MALGORN

1. Sur le contenu du budget mer.

Réponse de François LE BORGNE : la commission mer a été réunie, le dossier avance vite : *intéressant mais cette réponse ne nous avance pas beaucoup !*

2. Sur la taxation des mouillages.

Réponse de François LE BORGNE : En cours, ce dossier sera soumis à la commission mer puis au conseil municipal.

3. Concernant l'aire de stationnement à proximité du Kastel Ac'H

Pas d'aire de stationnement dans la bande des 100 mètres, mais possibilité d'une aire de stationnement des remorques sans dénaturer le sol, ce qui évitera le stationnement sauvage.

4. Où en est le projet du château d'eau ?

Réponse du maire : la commune est maintenant propriétaire du terrain.

D'après Bruno BOUGUEN, les subventions sont liées au schéma général d'alimentation en eau potable.

La construction est donc reportée d'au moins deux ans.

5. Concernant les travaux sur les dunes de Pen Enez.

Lucien Breton explique que s'il est vrai que le terrain appartient au conseil général, la commune est responsable de l'entretien des sentiers côtiers. Or certains habitants de St Michel auraient demandé que le chemin soit aménagé car la dune étant en pente, il était difficile de marcher...

Cette version est plus que contestable, car cette dune est traversée par plusieurs cheminements qui ont été créés par les promeneurs. Fallait-il détruire un morceau de dune pour créer un chemin plat à 1 mètre de la falaise ? Nous ne le pensons pas. Mais nous verrons bien ce que dira le conseil général...

6. Sur le sentier côtier devant le camping.

Le talus longeant le camping doit être partiellement détruit. Lucien BRETON affirme qu'il se situe sur un terrain communal, ce que conteste le propriétaire. Par ailleurs, lors de l'enquête publique le maire avait fait trois propositions, la première étant de conserver le tracé du sentier existant en le soutenant par un enrochement.

Le maire et Lucien BRETON sont en désaccord : André LESVEN dit qu'il attend la réponse des services de l'Etat sur sa proposition alors que Lucien BRETON affirme qu'il va commencer les travaux ... !

Qui commande ?!

*Lucien BRETON dit que cette portion de sentier est dangereuse. Le maire, trop content d'avoir un soutien, en remet une couche : « voulez vous que l'on ferme ce sentier ? » demande-t-il plusieurs fois. **Pourquoi claironner qu'il n'y a que deux solutions possibles : celle que veut exécuter Lucien BRETON ou la fermeture du sentier ? C'est de la provocation ! Car il est du devoir de la commune de concilier sécurité et respect de l'environnement.***

*De plus, elle n'est pas plus dangereuse que plusieurs autres secteurs. **Pourquoi s'acharner sur ce petit bout de côte ?***

Mais là encore nous verrons ce qu'en pense le conseil général.

Il faut de plus rappeler :

- que ce sentier a fait l'objet d'une enquête publique
- que le commissaire enquêteur mandaté par le tribunal a remis son rapport au préfet du Finistère
- que le préfet doit prendre la décision finale et la faire connaître par arrêté au maire.

À quoi aura servi cette procédure légale et obligatoire si la commune effectue des travaux sans attendre la décision du préfet ?

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNELS TERRITORIAUX.

1.1. Modification du temps de travail des postes actuellement à temps complet et création de poste.

Il est proposé les modifications suivantes concernant la nomination de l'infirmière de classe normale au grade de puéricultrice de la crèche municipale à titre dérogatoire et de nommer un agent à l'école publique de Lilia.

LA SUPPRESSION DES EMPLOIS SUIVANTS		
GRADE	DUREE HEDOMADAIRE	DATE DE SUPPRESSION
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	30 heures / semaine	08 / 04 / 2011
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	27 heures / semaine	08 / 04 / 2011
LA CREATION DES EMPLOIS SUIVANTS		
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	17 heures 30 / semaine	08 / 04 / 2011
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	22 heures / semaine	08 / 04 / 2011

Votes : 28 pour,

1.2. Régime indemnitaire des personnels territoriaux.

Il est proposé d'étendre le bénéfice du règlement de 10 heures supplémentaires par mois à l'animateur jeunesse.

Cette mesure s'appliquera également à la période du séjour de ski du 26 février au 5 mars 2011.

Votes : 28 pour

3. URBANISME – ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – LOGEMENT.

3.1. Participation pour voirie et réseaux – Projet de lotissement à Kroaz Ruz – Délibération spécifique pour l'adaptation ou l'établissement du réseau d'électricité sur une voie publique existante.

Ces travaux seront refacturés aux futurs propriétaires du lotissement 0,11 € le m2 de terrain desservi.

L'avance faite par la commune sera de 2000 €.

votes : 28 pour,

3.2. Régularisation d'emprise à Landevenneg – Cession gratuite à la commune.

Pour la création d'un chemin piétonnier deux emprises cadastrées :

AZ n°229 de 71 m2

AZ n°227 de 50 m2

Seront acquises gratuitement par la commune, les frais afférents à ces acquisitions étant à la charge de la commune.

votes : 28 pour

8. CULTURE – LOISIRS – COMMUNICATION

8.1. Vente de livres de la médiathèque.

Une vente de 1790 livres est organisée les 17 et 18 juin prochain au prix de 1 euro par document, prix conforme à la délibération du 17 décembre 2007.

Votes : 28 pour,

8.2. Liste des candidats au poste de directeur de l'école de musique intercommunale du Pays des Abers – Côte des Légendes : *pour information.*

La commune de Landéda a été mandatée pour assurer l'organisation de ce recrutement.

L'offre d'emploi a été diffusée par le biais de l'APEC, de l'IRMA, du site Talents.fr et sur le réseau de Musique et Danses en Finistère (échelle régionale).

12. QUESTIONS DIVERSES

12.1. Avance sur la subvention 2011 à l'association Familles rurales

Une avance de 20 000 € est sollicitée.

Votes : 28 pour

12.2. Convention de partenariat entre la Poste et la commune.

Une convention doit être établie pour les enveloppes pré-timbrées vendues par la Poste.

Votes : 28 pour